

Edition spéciale

Parce que le rire, surtout un 1^{er} avril, est un bon moyen de combattre le stress ...

Cela vous est sans doute déjà arrivé. Vous allez à la machine à café, vous sélectionnez un café avec un peu de sucre et là, soudain, c'est le drame : pas de touillette dans le gobelet ! Pourtant, cela ne devrait pas vous surprendre, depuis le temps qu'on vous répète que l'employeur cherche à vous sucrer tous vos avantages ! Et sans touillettes, en plus. D'accord, c'est un détail, mais croyez-en notre expérience : mieux vaut être vigilant.

LA DIRECTION NOUS MENT !

Scandalisé, à juste titre, par l'absence de touillette, vous demandez alors aux services généraux la raison de ce traitement injuste. Ne recevant pas de réponse satisfaisante, vous saisissez un délégué du personnel, qui lui-même interroge la DRH. Réponse officielle : « euh...ça peut arriver ».

Mais de qui se moque-t-on ? Un simple raisonnement démontre la mauvaise foi, voire la perfidie de la position de l'employeur. En effet, les personnes chargées de l'entretien des machines chargent nécessairement autant de gobelets que de touillettes. Or, tout le monde ne commande pas une boisson sucrée. Par conséquent, il doit toujours y avoir dans la machine un nombre de touillettes supérieur ou égal au nombre de gobelets. CQFD !

LA THEORIE DU COMLOT

Mais quel intérêt pour l'employeur d'organiser ainsi une telle pénurie de touillettes ? Ne s'agirait-il pas d'une insidieuse tentative, presque subliminale, d'inciter les salariés à ne plus prendre de boissons ? Déjà, il y a quelques mois, les tarifs des boissons ont été scandaleusement revus à la hausse, sans parler de la disparition pure et simple des potages ! Mais comme cela ne suffisait pas, on utilise des moyens inavouables pour détourner les salariés de ces lieux de perdution dans lesquels, de plus, sont régulièrement déposés des tracts...

Oui, vous avez bien compris : cette odieuse manipulation a pour seul et unique objectif d'empêcher les syndicats de communiquer et les salariés de partager les derniers bruits de couloir !

UNE OCCASION MANQUEE

Pourtant, si l'employeur avait eu le bon réflexe d'interroger les organisations syndicales concernant son projet de réduction du nombre de touillettes, sans doute aurions-nous pu trouver un terrain d'entente, des pistes d'amélioration, telles que le recyclage des touillettes (à l'image de ce qui se fait pour les bouchons des bouteilles d'eau minérale), le co-touillage ou encore l'utilisation de touillettes réutilisables « développement durable » (également appelées petites cuillères).

MOBILISEZ-VOUS !

Au lieu de ça, l'employeur a préféré réduire unilatéralement la quantité de touillettes. Mais pas question de se laisser faire car, sinon, le pire est à craindre. Aujourd'hui, nous avons des cafés sans touillette, mais demain, qui sait, nous aurons peut-être des touillettes sans café !

Nous adresserons prochainement un appel solennel à la direction pour mettre fin à cette situation intolérable ! Et si jamais nous n'obtenions pas satisfaction, alors nous vous proposerons de participer à une manifestation qui fera date dans le Groupe. Au cri de « rendez nous nos touillettes », « un salarié, une touillette » ou encore « les salariés veulent touiller », tous ensemble, vous obtiendrez le rétablissement de votre droit de touillage !

Après ses derniers tracts sur la NAO, les parts variables des dirigeants, les résultats de l'intéressement ... l'UNSA revendique aussi le droit à l'humour. Alors rejoignez-vous !

Le bureau UNSA BPCE

